

# Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur

## CAFIPEMF Session 2020

Une réunion d'information sur les modalités de l'examen aura lieu à la  
DSDEN 63 du Puy-de-Dôme :  
**Mercredi 25 Septembre 2019 à 14 h 00**  
**Bâtiment A salle mutualisée**

### Informations générales

Cet examen est destiné aux enseignants susceptibles d'exercer des fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.  
La nomination dans les différentes catégories de fonctions dépend de la nature du C.A.F.I.P.E.M.F : sans option de spécialisation ou spécialisé.

### Conditions d'accès

L'examen du C.A.F.I.P.E.M.F. est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires. Les candidats doivent justifier d'au moins cinq années de service accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire.  
L'ancienneté de service est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

### Modalités de l'examen

Cf. Décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié  
Arrêté du 20 janvier 2015  
B.O n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Adrien GONDY  
Division Départementale des Ressources Humaines  
Tel : 04 73 60 99 84  
Courriel : ddrh-ia63@ac-clermont.fr